

Circulaire d'information

INFCIRC/1170

22 janvier 2024

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 9 janvier 2024, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.



Ständige Vertretung der Ukraine
bei den internationalen Organisationen
in Wien

Wallnerstrasse 4,
1010, Wien,
Republik Österreich

(+431) 479 7172,
pm_io@mfa.gov.ua

N° 4131/35-197-3307

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations ci-après.

L'entreprise d'État « Energoatom », société de production d'énergie électrique et thermique dans les centrales nucléaires, a enregistré les cas suivants de menaces nucléaires directes émanant de la Russie :

- le 29 décembre 2023 à 7 h 50, on a enregistré le passage d'un missile russe à une altitude de 500 mètres près de la centrale nucléaire de Khmelnytskyi ;
- le 29 décembre 2023 à 7 h 59, on a enregistré le passage d'un missile russe à une altitude de 500 mètres près de la centrale nucléaire de Rivne ;
- le 2 janvier 2024, à la suite d'une attaque de missiles russes sur la ville de Kiev, la fourniture d'électricité et d'eau a été interrompue dans le bâtiment du Centre scientifique et technique d'État pour la sûreté nucléaire et radiologique (l'organisme d'appui technique du Service national ukrainien d'inspection de la réglementation nucléaire).

Les chutes non maîtrisées des missiles russes lors de leur lancement ou de leur vol le long d'un itinéraire programmé témoignent de la vétusté ou de la mauvaise qualité des composants des systèmes de contrôle des missiles, ce qui peut entraîner une catastrophe d'origine humaine si les missiles heurtent des infrastructures nucléaires en volant dans des zones où se trouvent des centrales nucléaires.

Les attaques incessantes à la roquette risquent de toucher directement les compartiments des réacteurs des centrales nucléaires ukrainiennes. De tels actes de la Fédération de Russie ont fait peser et continuent de faire peser des menaces graves et directes sur la sûreté et la sécurité nucléaires en Ukraine et bien au-delà, et sapent les règles établies au niveau mondial en matière de culture de sûreté nucléaire.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer sans délai la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Signé]

[Sceau]

Vienne, le 9 janvier 2024

Secrétariat
Agence internationale de l'énergie atomique
Vienne